



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 25 juin 2018

L'ARS Centre-Val de Loire publie le Projet régional de santé deuxième génération : 50 objectifs pour améliorer la santé des habitants et répondre à leurs attentes.

La directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire a signé aujourd'hui l'arrêté de publication concernant le Projet régional de santé (PRS) pour notre région.

Ce Projet régional de santé est le résultat de la **co-construction avec l'ensemble des partenaires de l'ARS**, conduite sur l'année 2017, associant des **centaines de personnes** dans des groupes de travail et une consultation citoyenne qui a permis de réceptionner plus de **8000 réponses**.

La concertation s'est poursuivie pendant la phase de consultation de 3 mois (de janvier à avril 2018), permettant de recueillir de nombreux avis et contributions complémentaires (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, collectivités territoriales, Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie ...).

Le document final publié ce jour a été enrichi de ces multiples propositions auxquelles l'ARS a été particulièrement attentive.

Le Projet régional de santé est composé de trois documents :

- le **Cadre d'orientation stratégique (COS)**, qui détermine des objectifs généraux de la politique régionale de santé et les résultats attendus pour les dix ans à venir,
- le **Schéma régional de santé (SRS)**, qui détermine les prévisions d'évolution de l'offre de santé et les objectifs opérationnels à cinq ans,
- le **Programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)**.

Trois orientations fondent le PRS :

- **Permettre à la population de vivre plus longtemps en meilleure santé** : préserver et améliorer l'état de santé de la population de la région Centre-Val de Loire afin de contribuer à l'augmentation de l'espérance de vie dans les meilleures conditions,
- **Favoriser la qualité de vie, l'autonomie et l'inclusion des personnes malades ou en situation de handicap,**
- **Réduire les inégalités de santé sociales, territoriales et environnementales afin de renforcer l'accès à la santé.**

Ces orientations sont déclinées en 50 objectifs opérationnels, tous traduits par des résultats à atteindre dans les 5 ans.

Le PRS porte par exemple des ambitions fortes en termes de politique de prévention, en particulier en direction des plus jeunes, d'amélioration de l'organisation de l'offre et de l'accès aux soins de premier recours, d'amélioration des parcours de santé et de vie des personnes âgées et celles en situation de handicap, de santé mentale...

Sa mise en œuvre associera l'ensemble des acteurs concernés.

Afin de présenter les grandes lignes du PRS, l'ARS a édité un document de synthèse.

Les documents téléchargeables et toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site Internet de l'ARS :

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/>

Contact presse : Sandrine Loiseau-Melin
ars-centre-presse@ars.sante.fr
Tél. : 02 38 77 47 84 – 06 07 11 52 17